

résolutions exprimaient également l'indignation générale face à l'utilisation systématique, comme outil de guerre, d'agressions sexuelles contre les femmes et demandaient qu'un groupe d'experts, sous la direction du Rapporteur spécial de la Commission, M. Tadeusz Mazowiecki, fasse enquête sur cette question.

En décembre 1992, le Canada informait le Secrétaire général de l'ONU qu'il appuierait sans réserve une décision du Conseil de sécurité rendant effective l'interdiction des vols au-dessus de la Bosnie-Herzégovine.

#### **Mesures d'immigration spéciales**

Un programme spécial a été mis sur pied dans le but de faciliter la réunion de nationaux de l'ancienne Yougoslavie avec des membres de leurs familles qui vivent au Canada, et de permettre aux visiteurs qui se trouvent déjà au Canada d'y prolonger leur séjour ou de demander le statut d'immigrant. Jusqu'à 26 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie touchés par la guerre civile pourraient profiter de ce programme.

En novembre 1992, suite à l'appel urgent lancé par le HCR pour la protection des détenus dans l'ancienne Yougoslavie, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Bernard Valcourt, a annoncé que le Canada acceptait d'accueillir environ 500 personnes. Jusqu'à maintenant, 520 personnes sont arrivées au Canada. Ce sont des civils qui étaient gardés dans des centres de détention situés dans des zones de guerre de l'ancienne Yougoslavie.

Le 9 mars 1993